

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Marché 09238 U - Mises aux normes de la filière de traitement des eaux de la station d'épuration Louis Fargue - Avenant n°5 - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Rappel

Dans le cadre du Schéma Directeur des Eaux Résiduaires qu'il a approuvé le 27 octobre 1998, le conseil de communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint de conception/réalisation pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux.

A l'issue de la procédure de consultation dont la date limite de remise des offres était fixée au 3 mars 2008, le marché 09 238 U a été attribué le 8 décembre 2008 au groupement d'entreprises Degremont SAS (mandataire)/Chantiers Modernes Sud-Ouest/Eiffage TP Sud-Ouest/Spie Sud-Ouest SAS/Santerne Aquitaine/IRH Ingénieur Conseil/Tanguy du Bouetiez.

Après une période de mise au point, le marché a été notifié au groupement d'entreprises le 9 juin 2009. L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le 15 juin 2009.

Par délibération du conseil de communauté n°2009/0 668 du 2 octobre 2009, un avenant n°1, notifié le 7 décembre 2009 a changé la formule n°3 appliquée pour la révision des prix en raison d'un changement d'indice (remplacement de l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHT-IME avec un coefficient de raccordement de 1,43).

Par délibération du conseil de communauté n°2010/0 204 du 26 mars 2010, un avenant n°2, notifié le 29 avril 2010, a modifié la nature des prestations à réaliser dans le cadre du plan de gestion des terres polluées initialement prévu, ce qui a eu pour conséquence un impact financier sur le montant initial du marché à hauteur de 466 668 € H.T.

Par délibération du conseil de communauté n°2011/0 223 du 25 mars 2011, un avenant n°3, notifié le 26 avril 2011, a accordé au groupement un délai supplémentaire de 2 mois et 1 jour dû aux délais nécessaires pour l'obtention des autorisations administratives. Ce délai a nécessité la mise en place de mesures d'accélération pour répondre aux échéances du 31 décembre 2011 sur la conformité de l'eau traitée en sortie de station. En parallèle, certaines adaptations ou optimisations techniques avérées nécessaires ont été intégrées ainsi que des améliorations techniques plus modernes dans le cadre de l'espace pédagogique.

L'impact financier de ces adaptations a été de 2 682 437 € H.T.

Par délibération du conseil de communauté n°2012/05 51 du 13 juillet 2012 un avenant n°4, notifié le 24 août 2012, a intégré certaines adaptations liées au permis de construire modificatif et optimisations techniques nécessaires à la phase 1 du chantier pour un montant de 687 635 € H.T.

L'ensemble des avenants a eu pour conséquence un impact financier sur le montant initial du marché de 3 836 740 € H.T. ainsi que sur le délai global d'exécution des travaux, portant le délai de 54 mois à 56 mois et 1 jour.

Prestations complémentaires et prolongation des délais

Dans le cadre de l'avancement des travaux de la phase 2 du chantier, certaines adaptations ou optimisations techniques et évolutions réglementaires s'avèrent nécessaires pour répondre de la manière la plus efficiente possible aux objectifs du programme et aux besoins définis par le maître d'ouvrage dans le programme fonctionnel détaillé et ses annexes.

L'avenant annexé au présent rapport a pour objet de prendre en compte les adaptations ou optimisations techniques nécessaires au bon déroulement des travaux.

Dans le cadre des travaux de réalisation des nouveaux dessableurs dans les anciens ouvrages conservés, à l'issue des études de génie civil il s'est avéré qu'il était nécessaire de conforter les structures de fondations existantes avec une volonté d'homogénéiser le taux de travail des nouvelles fondations avec les pieux existants. Cette solution a nécessité la réalisation et le pré-chargement de 29 micro-pieux avec des charges de 40 à 75 tonnes.

L'impact global de ces nouvelles tâches nécessite 1 mois de délai supplémentaire sur le délai global de l'opération sans incidence financière.

Par ailleurs, des modifications techniques portent sur la mise en place d'une nouvelle compression biogaz, la gestion et l'évacuation des terres polluées mises en stockage provisoire sur le site et diverses mesures d'adaptation listées au projet d'avenant.

Le montant des travaux supplémentaires de l'avenant n°5 s'élève à 954 499 € HT.

Le montant cumulé de tous les avenants représente une augmentation totale de 6 % du montant initial du marché.

Le marché initial d'un montant de 79 872 458 € HT est porté à 84 663 697 € HT.

La dépense correspondante sera prévue au budget 2013 :

- le budget assainissement chapitre 23, comptes 2313 et 2315 - CRB TE00, Programme UCBC.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant proposé.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 octobre 1998, autorisant le lancement d'un appel d'offres restreint de type conception réalisation,
- VU** le marché initial n°09238 U et ses avenants n°1 à 4 ;
- VU** l'arrêté du permis de construire modificatif n°33 063 09 Z0352 ;
- VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires ;
- VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15/05/2013 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- la nécessité de prise en compte des adaptations ou optimisations techniques apparues,
- par un avenant augmentant de 954 499 € HT, le marché permettra d'ajuster les dispositions contractuelles initiales aux besoins nouveaux apparus en cours de chantier,

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n°5, ci-annexé, au marché n°09238 U relatif à la mise aux normes de la filière de traitement des eaux de la station d'épuration Louis Fargue, sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°5, ci-annexé, au marché n°09238 U relatif à la mise aux normes de la filière de traitement des eaux de la station d'épuration Louis Fargue.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet dans l'exercice 2013 :

- le budget assainissement chapitre 23, comptes 2313 et 2315 - CRB TE00, Programme UCBC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2013

M. JEAN-PIERRE TURON